

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 17
votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

date de convocation : 15 mars 2023

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 30/03/2023
publié, affiché le 30/03/2023

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN, Messieurs PINCHAULT, DALOT, SALADIN adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, VIOL, LANDRON et Messieurs PINON, GERARD BARACHET, BOUTIN,

Excusées : Mesdames LE CARER-MIOTTON qui donne pouvoir à Madame GAUFILET, MOREAU JOSEPH qui donne pouvoir à Madame ARDOUIN, BIGNON,

Absents : Mesdames DESMAISON, PRUNIER, Messieurs, LOUET, DEWEZ, PAQUET CHABENAT, GAURIAT,

Monsieur Michel PINON a été élu secrétaire.

Délibération n° 20/2023

Objet : Budget primitif 2023

Rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le budget primitif 2023 prévisionnel est de **9 507 347,89€**.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 5 333 063,19€ en fonctionnement et à hauteur de 4 174 284,70€ en investissement. En 2022, les deux sections s'équilibraient à hauteur 4 842 369,92€ pour le fonctionnement et 3 548 056,72€ pour l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totales sont de 5 333 063,19€ dont 3 180 084,16€ de recettes réelles (3 065 343,00€ en 2022 soit une augmentation de 3,74%).

➤ **Produits des services du domaine**

Ces produits sont estimés à 343 500,00€ et correspondent principalement aux recettes ALAE, ACM et multi-accueil. Cette estimation a été augmentée car la fréquentation de certaines structures a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20230322-2023-20-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Impôts et taxes

Les ressources tirées de la fiscalité inscrites représentent 65,50% de nos recettes réelles soit 2 083 343,00€.

 - Contributions directes
 - Attribution de compensation
 - FNGIR
 - Taxes sur les pylônes électriques et l'électricité

- Dotations, subventions et participations

Le montant attendu des dotations de l'Etat est stable par rapport à la réalisation 2022.
Une enveloppe de 675 000,00€ est ouverte.

- Autres produits de gestion courante

Les crédits ouverts s'élèvent à 71 241,16€ en légère baisse par rapport à 2022 en raison d'une réduction de nos locations.

- Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations dont le montant varie en fonction du nombre d'arrêts. L'estimation 2023 s'élève à 7 000,00€.

- Opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement

Amortissement de subventions : 58 000,00€

- Excédent de fonctionnement reporté de 2 094 979,03€

Les charges de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totales sont de 5 333 063,19€ dont 3 492 800,00€ de dépenses réelles (3 173 400,00€ en 2022 soit une augmentation de 10,06%).

- Charges à caractère général

Le montant prévisionnel des charges à caractère général est de 1 152 900,00€ en augmentation de 19,67% par rapport à 2022 en raison de la très forte hausse des tarifs de l'énergie et des matières premières.

- Charges de personnel

Pour 2023, 1 998 000,00€ sont inscrits soit une hausse de 5,99% par rapport à 2022.

Elles représentent 57,20% des charges réelles de fonctionnement.

- Autres charges de gestion courante

Les crédits ouverts s'élèvent à 229 900,00€ contre 221 000,00€ en 2022.

- Atténuation de produits

L'enveloppe allouée de 57 500€ est stable par rapport à 2022.

- Charges financières, exceptionnelles et dotations aux provisions

Les charges financières provisionnées à hauteur de 50 000,00€ et sont en augmentation par rapport à 2022, car une somme a été prévue cette année pour faire face à l'emprunt que nous allons souscrire.

Les charges spécifiques quant à elles s'élèvent à 3 500,00€, et les dotations aux provisions (dépréciations) à 1 000,00€.

- Opérations d'ordre
 - Dotations aux amortissements et provisions : 181 750,00€
 - Virement à la section d'investissement : il est de 1 658 513,19€ (contre 1 487 219,92€ en 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les ressources d'Investissement

Les recettes d'investissement totales sont de 4 174 284,70€ dont 1 854 443,86€ de recettes réelles.

- Recettes d'équipement
 - Les subventions d'investissement s'élèvent à 349 202,70€ dont 216 202,70€ de restes à réaliser de 2022.
 - Le budget a été préparé en tenant compte des nouvelles subventions d'équipement notifiées :
 - Eglise Saint-Martin Etat et DRAC : 133 000,00€
- Les recettes financières comprennent :
 - La récupération de la TVA sur travaux : 150 000,00€
 - Taxe d'aménagement : 30 000,00€
 - Affectation du résultat : 329 241,16€
 - Les cessions : 96 000,00€
 - Emprunt : 900 000,00€
- Les recettes d'ordre
 - Le virement de la section de fonctionnement : 1 658 513,19€
 - Les amortissements : 180 000,00€
 - Les transferts de charges : 1 750,00€
 - Opérations d'ordres à l'intérieur de la section d'investissement : 125 900,00€
 - L'excédent d'investissement : 353 677,65€

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totales sont de 4 174 284,70€ dont 4 103 694,70€ de dépenses réelles.

- Dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées
 - Elles s'élèvent à 3 689 384,70€ dont 899 121,51€ de restes à réaliser de 2022.

Les nouvelles dépenses s'élèvent à 2 790 263,19€ et portent sur les projets du mandat à savoir :

- Gros travaux sur bâtiments communaux 210 000,00€
- Installation panneaux photovoltaïques 300 000,00€
- Eglise Saint-Martin (Tranche optionnelle) 230 000,00€

Accusé de réception en préfecture 036-21360059-20230322-2023-20-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Acquisitions foncières 100 000,00€
- Travaux voirie 205 263,19
- Vidéoprotection 100 000,00€
- Cimetière 500 000,00€
- Extension nouvelle école élémentaire 900 000,00€
- Etudes diverses 105 000,00€
- Matériel et mobilier 140 000,00€

➤ Remboursement de la dette et caution

Le remboursement de la dette s'élève à 300 000,00€ (y compris le remboursement du nouvel emprunt à souscrire) et 1 000,00€ sont prévus pour le remboursement de cautions.

➤ Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

Elles sont de 125 900,00€

➤ Opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement

Amortissement de subventions : 58 000,00€

Vu l'avis favorable émis par la commission économie, finances et affaires générales dans sa séance du 13 mars 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de la commune pour l'année 2023.

Ardentes le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gilles CARANTON



Le secrétaire,
Michel MINON